



Mairie de Fressines

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020**

Le premier septembre deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Fressines, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

Nombre de membres présents : 15

Quorum : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, RIEUX Nicole, MISBERT Christelle.
MM FOUCHE Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DECOU Christophe, GIRAUD Arnaud, DURAND Sébastien, CHENU Victor, POIGNAND Cyrille.

Absents Excusés : BOUGEOIS Chantal, DUPEU Laurent, RULLIER David, HOARAU Jean-Bernard.

Absent excusé ayant donné procuration : M. HOARAU Jean-Bernard ayant donné pouvoir à M. POIGNAND Cyrille.

Conseillers municipaux supplémentaires présents : CHAIGNEAU Patrick, PISSY Peggy

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CHENU Victor est désigné secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2020.

3 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE FRESSINES

Monsieur le maire précise que l'urbanisme est une compétence transmise à la communauté de communes (excepté pour les Déclarations préalables et les Certificats d'urbanisme d'information) et elle a noté des anomalies qu'il y a lieu de corriger.

La modification n° 2 du PLU porte sur la possibilité de corriger des anomalies.

- La zone identifiée comme agricole dans le centre de la commune et sur laquelle aucune activité agricole ne sera reprise.
- La zone repérée comme inondable suite à des travaux de drainage par les agriculteurs ne l'est plus car la commune a effectué les travaux nécessaires.
- Actuellement la zone AUh a une emprise au sol de 35% et la zone Uh de 50%. Proposition d'harmonisation de l'emprise au sol de ces deux zones à 50%.

Cette révision du PLU sera effectuée avant la révision du PLU intercommunal, cette dernière ne sera engagée que dans 2 à 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à 14 voix pour, une abstention M. DURAND Sébastien, une non-votante Mme GIRAUD Marie-Claude, la modification simplifiée n°2 du PLU de Fressines.

4 - DETERMINATION D'UN NOM DE RUE ET PRINCIPE DE NUMEROTATION POUR LA ZONE DE LA CROIX GANNE

La Société NOVAG installée sur le terrain de la Croix Ganne souhaite s'agrandir, il y a donc lieu de nommer et numéroter la rue de cette zone artisanale gérée par la Communauté de Communes Mellois en Poitou. La Communauté de Communes demande également à ce qu'un système de numérotation soit adopté.

Le maire propose au conseil municipal de donner le nom suivant : rue de la Croix Ganne et de pratiquer la numérotation décimétrique, système de numérotation en vigueur sur la commune.

Après délibération le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de monsieur le maire.

5 - ALIGNEMENT DE VOIRIE RUE DU LISON

Monsieur le maire indique avoir reçu une demande du géomètre des propriétaires de la parcelle AI 142 rue du Lison suite à un projet de division de cette parcelle.

Les propriétaires de la parcelle ont construit leur mur de clôture en retrait par rapport à la limite cadastrale afin d'avoir une cohérence avec la configuration des lieux.

Le géomètre souhaite savoir si la commune serait intéressée d'acquérir la bande de terrain restante.

Après en avoir délibéré, conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir à l'euro symbolique la bande restante et de l'intégrer à la voirie communale,
- décide de prendre en charge les frais de notaire concernant l'acte d'acquisition,
- autorise monsieur le maire à signer l'acte d'acquisition.

6 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE FRESSINES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) MELLOIS EN POITOU

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la CLETC a été créée et par l'organe délibérant de Mellois en Poitou qui en a déterminé la composition par délibération adoptée le 30 juillet 2020,

Considérant que cette composition a été définie par un représentant par commune. La CLETC est composée de 62 membres soit un représentant par commune.

La commune de Fressines est donc amenée à désigner le représentant qui siègera au sein de la CLETC.

Chaque commune sera invitée à délibérer avant le 30 septembre 2020. La réunion d'installation de la CLETC sera prévue en octobre 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal :

désigne Patrice FOUCHÉ pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Mellois en Poitou.

7 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Une annotation supplémentaire sera faite art 21 : Les votes « contre » ou les « abstentions » seront inscrits nominativement sur le procès-verbal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur, dans les conditions exposées par M. le Maire.

8 - OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Par délibération du 21 juillet 2020 le conseil municipal a désigné les membres de la commission de contrôle des listes électorales suite aux élections municipales de mars 2020.

les membres qui ont été nommés sont :

- conseiller municipal titulaire : GIRAUD Arnaud, suppléant : RULLIER David
- délégué de l'administration titulaire : CHAIGNEAU Michel, suppléante : SUIRE Annick
- délégué désigné par le président du tribunal de Grande Instance : THOMAS Annick

Suite à une note de la préfecture concernant la nomination des conseillers municipaux qui doivent être pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal, il convient de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de la commission :

- conseiller municipal titulaire : RULLIER David, suppléant : GIRAUD Arnaud
- délégué de l'administration titulaire : CHAIGNEAU Michel, suppléante : SUIRE Annick
- délégué désigné par le président du tribunal de Grande Instance : THOMAS Annick

9 - INVESTISSEMENT LOCAL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, PRESENTATION DES PREMIERS DOSSIERS

Le dispositif intitulé « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres » permet d'obtenir une subvention de 5 000 € maximum par projet (50 % d'une assiette maximum plafonnée à 10 000 €) pour des travaux contribuant à l'amélioration des équipements publics.

Les projets retenus, lors du conseil municipal du 21 juillet, ne sont pas tous éligibles, soit par leur montant supérieur à 10 000 €, soit parce que le projet n'est pas encore abouti.

Cinq nouveaux projets sont donc proposés :

- Bibliothèque : plafond et électricité
- Ecole : isolation de la baie vitrée
- Salle des fêtes : fenêtres à châssis fixes à changer
- Ecole : portillon sécurisé
- Stade : éclairage

Les devis vont être étudiés lors de la commission voirie du 10 septembre puis inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 22 septembre afin de déposer les demandes de subventions avant le 16 octobre, date de butoir des dépôts.

10 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission voirie/bâtiment

La prochaine commission voirie aura lieu le 10 septembre 2020, les thèmes suivants seront abordés :

- Présentation des divers devis.
- Mise en place de groupes de travail pour la voirie et les projets sur les bâtiments.
- Bilan des premiers mois.
- Questions diverses

Commission information/communication

Mme GIRAUD Marie-Claude informe que le forum des associations s'est bien passé et adresse un vif remerciement à l'ensemble des associations pour leur présence au forum.

Mme GONORD Audrey précise que l'initiative des associations de proposer les inscriptions le même jour que le forum est une initiative qui amène beaucoup de monde.

Concernant la date du forum placée au mois d'août cette année, elle n'a pas posé de problème, Mme Ledoux fait remarquer qu'une année la réunion s'était déroulée 8 jours après la rentrée et que cela avait peu fonctionné.

La réunion des associations aura lieu le 18 septembre et même si elle est un peu tard après la reprise des activités, Mme GIRAUD Marie-Claude fait remarquer qu'il est important de se retrouver. Une question reste en suspens, celle du port du masque pendant les réunions des associations.

Deux devis ont été demandés, pour l'achat d'une vitrine pour la mairie et le remplacement d'une vitrine de l'école (l'ancienne sera réparée et placée au niveau du local chasseurs). Les entreprises VEDIF et ABC proposent des devis différents en prix et en prestations, le conseil municipal demande à ce qu'un alignement de prix soit négocié auprès de l'entreprise ABC, sinon Mme GIRAUD prendra le devis le moins cher c'est à dire le devis VEDIF.

Une réunion de la commission sera programmée en septembre.

Commission école

Mme LEDOUX s'adresse, dans un premier temps, plus particulièrement aux parents d'enfants de la commune pour savoir si la rentrée s'est bien passée pour eux.

Mme LEDOUX informe que le protocole sanitaire est aujourd'hui très léger (par rapport à celui de la fin d'année scolaire 2019/2020), les enseignants sont même allés au-delà de la demande notamment en ce qui concerne les entrées et sorties d'élèves.

La table de tennis de table est un projet en attente.

L'ensemble du personnel a été munis de masque même s'ils avaient déjà eu des masques tissus.

Le transport scolaire est réalisé pour 18 enfants de la commune et une réunion auprès du SITS aura lieu en septembre.

La commission jeunesse – école se réunira le 16 septembre à 18h30

Une correction devra être apportée sur le Fressines Infos : gratuité de la garderie de 16h à 16h30

Commission sécurité/environnement

Une réunion de la commission sécurité est programmée pour le 21 septembre, monsieur ROUSSEAUX fait appel aux propositions afin de les intégrer dans l'ordre du jour.

La commune va participer au projet initié par le magasin Leclerc « Nettoyons la nature » du samedi 26 septembre. Le ramassage le long de la RD 5 et RD 7 sera assuré par des adultes, les enfants qui souhaiteraient participer seront dirigés vers des lieux plus sécurisés. Sept membres du conseil municipal envisagent de participer.

Commission CCAS

Mme BALOTHE informe que lors du plan canicule du 6 août, 26 personnes ont été visitées avec flyers et masques.

13 – INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire fait part du bilan du 25 août du Plan Soutien communautaire : 37 des 62 communes qui composent la communauté de communes ont délibéré « pour » ; et sur 17 dossiers déposés, 5 ont été acceptés, ce qui représente un montant de 36 000 € (montant global 500 000 €).

Les achats réalisés récemment sont

-Décathlon : filets de foot (200 €) et de tennis (100 €)

-Réparation immédiate du frigo congélateur de la cantine le jour de la rentrée ;

Pour information, Mme JANVIER Christine, ATSEM auprès de l'école, est titularisée le 1^{er} septembre.

Monsieur le maire informe que plusieurs rencontres avec les candidats aux sénatoriales ont eu lieu et qu'un Grand Oral aura lieu le 11 septembre à Aigondigné où l'ensemble des candidats seront présents.

Une convention avait été signée avec l'ACCA et l'apiculteur Gérald Grégoire afin de mettre en jachère fleurie des terres au lieu-dit les Vignes du champs Vinoux. Cette mise en jachère fleurie va pouvoir se faire après labourage par des agriculteurs bénévoles.

Les élus et agents de la commune sont conviés à une rencontre le vendredi 4 septembre à 19h.

Monsieur le maire fait part de la difficulté à gérer l'implantation des gens du voyage au niveau de la Croix Ganne et à répondre au mécontentement des habitants de la commune.

Toutes les démarches administratives ont été effectuées et monsieur le maire a tenté de sensibiliser la communauté de communes et la préfecture sur la gestion de ce problème. Le gérant de l'entreprise NOVAG implantée à la Croix Ganne a engagé une société de surveillance.

Afin de résoudre ce problème complexe un labourage très grossier du terrain pourrait être envisagé.

14 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Arnaud GIRAUD demande ce qu'il peut être fait lorsque les haies privées dépassent sur les trottoirs, ce à quoi monsieur DECOU répond qu'il a fait le tour de la commune avec CHAUVIN Pascal agent technique de la commune et qu'ils ont prévenu les propriétaires concernés et que de plus un article est paru dans le Fressines Infos.

Pour le bar de la commune, un loyer est envisagé à partir de la fin septembre, cette question sera débattue lors du prochain conseil municipal. Monsieur MIGAUD Christophe, le gérant du bar, fera une présentation de ses comptes à la réunion de bureau du 15 septembre 2020.

Radars, de nouveaux emplacements sont demandés par les élus et seront étudiés lors de la réunion de la commission sécurité.

Fin de la séance : 22h43

Conseil municipal du 21 juillet 2020

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		Excusée
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		Excusé pouvoir à M. POIGNAND
DUPEU Laurent		Excusé
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		Excusé
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		